

Jan RÜDIGER

## CONQUÉRANTS DE FEMMES : L'ASPECT AGONISTIQUE DE LA POLYGYNIE MÉDIÉVALE

**E**n 1205 environ Raimon de Miraval — troubadour-aristocrate languedocien de l'entourage du comte de Toulouse Raimon VI (1194-1222) —

s'éprit d'Azalaïs de Boissezon, qui était jeune, noble et belle, et fort désireuse de mérite, d'honneur et de louange. Et comme elle jugeait que Miraval pouvait lui donner plus de prix et d'honneur que nul homme au monde, elle fut très joyeuse en voyant qu'il lui voulait du bien. Et elle lui fit tous les beaux semblants et lui dit toutes les belles gentillesses qu'une dame doit faire ou dire à un chevalier ; et lui, il l'exalta dans ses chansons et dans ses dire, autant qu'il put et sut le faire, et fit sur elle maintes bonnes chansons, célébrant son mérite, sa valeur et sa courtoisie.

Et il la mit en si grand honneur que tous les valeureux barons de cette contrée étaient épris d'elle : le vicomte de Béziers [Raimon Roger Trencavel, mort incarcéré par les Croisés en 1209], le comte de Toulouse [Raimon VI] et le roi Pierre d'Aragon [« le Catholique », futur vainqueur de Las Navas de Tolosa, mort à la bataille de Muret en 1213], auprès desquels Miraval l'avait tant célébrée que le roi, sans l'avoir vue, était très amoureux d'elle et lui avait envoyé des messagers, des lettres et des présents ; et il mourait du désir de la voir.

Aussi Miraval fit-il son possible pour que le roi vînt la voir, et il composa à ce sujet un couplet, dans la chanson qui dit *Ar ab la forsa del freis* :

« Si le roi fait sa cour à Lombers, / pour toujours la joie sera avec lui ;/et bien qu'il soit très habile, / pour un bien il recueillera deux, / car la courtoisie et la joie / de la belle Azalaïs, / sa fraîche couleur et ses cheveux blonds / rendent tout le siècle joyeux. »

Le roi s'en vint donc en Albigeois, à Lombers, pour voir madame Azalaïs, et Miraval vint avec le roi, le priant de vouloir bien le soutenir et l'aider auprès de madame Azalaïs. Le roi fut très fêté, honoré et reçu volontiers par la dame, et dès qu'il fut assis auprès d'elle, il la pria d'amour. Et elle lui dit aussitôt de faire tout ce qu'il voulait.

Aussi, cette même nuit, le roi eut d'elle tout ce qu'il lui plut. Le lendemain, cela fut connu de tous les gens du château et de toute la cour du roi<sup>1</sup>.

Voilà un morceau de bravoure chevaleresque venu du monde courtois occitan, quelques années avant la croisade contre les Albigeois<sup>2</sup>. Cet épisode contient tous les clichés associés à la littérature courtoise : s'y côtoient la belle dame versatile, le fidèle troubadour, le roi fier et concupiscent. Les hommes, c'est bien connu, sans doute est-ce même une constante anthropologique, sont dévorés de désir pour les belles femmes blondes ; les femmes, elles, ne résistent pas aux attraits du pouvoir, de la richesse et de la force physique... Surtout lorsqu'il s'agit d'un roi dans la force de l'âge, si bien bâti et charpenté — les fouilles menées sur la tombe de ce dernier, à Sigena, ont bien montré qu'il faisait plus de deux mètres<sup>3</sup>. Texte, réalité : tout concorde.

Pourtant, une critique des sources à la fois philologique et historique devrait avoir d'emblée le réflexe de contester « l'évidence ». Car quand on convoque la science, les choses ne sont jamais aussi simples qu'il y paraît. Et L.T. Topsfield, l'éditeur des *Œuvres* de Raimon de Miraval, d'en témoigner, pour qui l'épisode entier ne serait

<sup>1</sup> J. Boutière et A. H. Schutz (éd.), *Biographies des troubadours*, Paris, 1964, p. 392-393 : *Raimons de Miraval si s'enamoret de N'Alazais de Boisazo, qu'era joves e gentils e bela, e fort volontoza de pretz e d'onor e de lauzor ; e quar ella conoisia qu'En Miravals li podia plus dar pretz et honor que nuils hom del mon, si fo molt alegra, quar vit qu'el li volia ben ; e fes li totz los bels semblans e dis li totz los bels plasers que dona deu far ni dire a nuill cavalier ; et el la enanset en cantan e en comtan, aitan com poc ni saup ; e fes de leis maintas bonas chansos, lauzan son pretz e sa valor e sa cortezia ; e mes la en si gran honor que tuit li valen baro d'aquela encontrada entendion en ela : lo vescoms de Bezers e-l coms de Toloza e-l reis Peire d'Arago, als cals Miravals l'avia tan lauzada que-l reis, senes vezer, n'era fort enamorat e l'avia mandat sos mesatges e sas letras e sas joias ; et el eis moria de voluntat de leis vezer. Don Miravals se penet que-l reis la vengues vezer, e-n fes una cotbla, en la chanso que ditz 'Ar ab la forsa del freis' : « S'a Lombertz corteja-l reis, Per tostems er jois ab lui ; E si tot s'es sobradreis, Per un be l'en venran dui : Que la cortezi' e-l jais De la bella N'Alazais E-l fresca colors e-ill pel blon Faun tot lo setgle jauzion. » Don lo reis s'en veng en Albuges et a Lombertz per ma dona N'Alazais ; e-N Miravals veng ab lo rei, preguan lo qu'el li degues valer et ajudar ab ma dona N'Alazais. Fort fo ereubutz et onratz lo reis e vegutz volentiers per ma dona N'Alazais. E-l reis, ades que fo asetatz apres d'ela, si la preguet d'amor ; et ella li dis ades de far tot so qu'el volia. Si que la nueit ac lo reis tot so que-ill plac de leis. E l'endemà fo saubut per tota la gen del castel e per tota la cort del rei.*

<sup>2</sup> J'ai traité de cet épisode dans ma thèse sur l'aristocratie toulousaine : J. Rüdiger, *Aristokraten und Poeten. Die Grammatik einer Mentalität im tolosanischen Mittelalter*, Berlin, 2001 (publication en français prévue depuis longtemps dans les Publications de l'Association Internationale d'Études Occitanes, aux éditions Brepols) ainsi que dans un article sur la communication symbolique entre membres de l'élite : « Herrschaft und Stil bei Peter II. von Aragon », dans *Frühmittelalterliche Studien*, 39, 2004, p. 177-202.

<sup>3</sup> M. Roquebert, *Muret ou la dépossession 1213-1216*, Toulouse, 1977 (L'épopée cathare, 2), p. 236 ; pour la vie de Pierre II, se référer à E. Bagué, « Pere el Catòlic », dans *Els Primers Comtes-Reis*, Barcelone, <sup>3</sup>1985 (Història de Catalunya – Biografies Catalanes 4), p. 105-152.

qu'une « aventure toute fantaisiste »<sup>4</sup>. Le romaniste anglais ne nomme cependant aucune des raisons qui le poussent à réfuter le caractère réel de l'aventure. Tant s'en faut ! Car si l'on se fie à la *razó* (« raison »), cette sorte de commentaire en prose qui accompagnait dans les chansonniers certaines pièces de troubadours pour en expliquer les circonstances de composition, il apparaît que la *razó* propre à notre poème fourmille de renseignements extratextuels. Ceux-ci ont dû circuler de manière plus ou moins exacte, mais le nom des personnes citées est en tout cas correct, de sorte que cette aventure a dû paraître très plausible aux contemporains, familiers de ce monde culturel et de ses hauts personnages.

Mais alors, texte, réalité, tout concorde vraiment !? Si l'on néglige la biographie du roi Pierre ou celle de la belle châtelaine pour ne s'intéresser qu'à la société dans laquelle ils vivaient, alors on peut répondre de manière positive : ce poème est une histoire que la société se raconte sur elle-même. Les membres mâles de l'aristocratie entraient en compétition les uns contre les autres pour obtenir la faveur, ou disons-le tout net, les faveurs charnelles des grandes dames de l'aristocratie. Plus les poètes louaient et vantaient une femme, plus la compétition se déclarait vite. Et quand l'un des concurrents et rivaux était le roi en personne, la chance, voire la nécessité qu'il remportât la victoire en étaient accrues.

Dans quelle mesure peut-on alors parler de polygynie pour caractériser cette compétition ? Si l'on s'en tient à la dimension biographique (telle que subjectivée, du moins, dans le poème), on pourra s'en tenir à cette réponse prosaïque : aussi bien Raimon de Miraval que le roi Pierre étaient ce que les médiévistes modernes appellent communément « mariés ». Leur relation avec Azalais, fût-elle réelle ou rêvée, élevait donc à deux (au moins) le nombre de leurs partenaires. Dans le cas du roi, certes, l'affaire ne dura qu'une nuit : c'était une aventure d'un soir, un *one-night-stand* ou toute autre expression que l'on voudra trouver pour décrire la fugacité du phénomène.

Les sciences qui s'attachent à l'étude de la polygynie usent, en règle générale, de cette notion pour désigner des relations solidement établies, et avant tout durables. J'aimerais toutefois tenter, comme médiéviste, d'analyser la séquence textuelle citée en introduction à travers le prisme de la polygynie<sup>5</sup>. Cela impose, au préalable, de clari-

<sup>4</sup> L. T. Topsfield, *Les poésies du troubadour Raimon de Miraval*, Paris, 1971, p. 38.

<sup>5</sup> Je renvoie, une fois pour toutes, à mon étude *Der König und seine Frauen. Polygynie und politische Kultur in Europa (9.-13. Jahrhundert)*, thèse d'habilitation, Université Humboldt,

fier les concepts employés. Quelquefois, la notion de polygynie (un homme et plusieurs femmes) forme à côté de celle de polyandrie (une femme et plusieurs hommes) l'une des deux versions de la polygamie, concept global, subsumant ainsi sous un seul terme deux réalités symétriques. Cet agencement notionnel me semble pertinent aussi longtemps que l'on accorde au terme « *gamos* » la signification d'acte sexuel. Mais, bien trop souvent, « polygamie » est synonyme de mariage pluriel, c'est-à-dire de mariage contracté avec plusieurs hommes dans le cas d'une femme, ou plusieurs femmes dans le cas d'un homme. Si l'on s'en tient à cette définition restreinte, qui part du principe que le mariage est le cas normal d'une relation de couple, il est évident que la polygamie (au sens de mariage pluriel) n'a pas cours dans l'Europe chrétienne du Moyen Âge. Adam et Ève, saint Paul, saint Augustin et l'exégèse du Cantique des cantiques ont tous conduit l'historiographie médiévale à n'envisager comme concept raisonnable de mariage que le mariage monogame.

Si nous voulons décrire les circonstances dans lesquelles les hommes, au Moyen Âge, entretenaient des relations avec plusieurs femmes, il est donc clair que les rapports dont il est question ici sont ceux que les sources latines et les historiens du droit moderne dénomment « concubinage ». Comme ses prédécesseurs et successeurs, le roi Pierre entretenait des concubines, imité en cela par de nombreux autres rois et princes européens de l'époque. Mais ces rois, ces princes ou ces femmes auraient-ils dit, voire pensé le mot « concubines » ? Pour l'étude de l'anthropologie politique du Moyen Âge, la définition trop restreinte des canonistes, et après eux, des historiens du droit ne nous aidera pas plus. Il faut d'autres termes. Citons l'article « *Nebenfrau* » du *Reallexikon für germanische Altertumskunde* de 2002 : « Le terme *Nebenfrau(en)* désigne des femmes ayant part à des formes de liaisons conjugales polygynes, dans des sociétés dont l'ordre juridique autorise qu'un homme contracte dans un même temps, à côté d'un mariage principal, soit une ou plusieurs autres liaisons de moindre importance juridique, soit d'autres mariages de même rang. La polygynie se distingue ainsi d'une part du concubinage qui est une liaison monogame moins contraignante que le mariage (*matrimonium*) dans sa réglementation, en ce qui concerne par exemple le droit au divorce ou le droit de succession ; et d'autre part des relations sexuelles de courte durée et successives, ou encore des rapports illégitimes extraconjugaux [c'est-

---

Berlin, 2006, à paraître à l'Akademie-Verlag, Berlin, où je traite en détail de plusieurs sujets abordés dans le présent article.

à-dire accomplis en dehors du mariage monogame] »<sup>6</sup>. L'auteur de la notice, Hermann Reichert, concède plus loin que « l'ampleur de la véritable polygynie est inconnue », car les différents types de liaison ne sont pas encore clairement différenciés, ils concernent les pratiques connues des clercs et membres de l'Église, ou celles des rois, repérables entre les lignes des chroniques royales. À quoi bon, par conséquent, une définition qui ne pourrait servir à saisir la réalité historique ? Or, c'est justement la dernière observation faite par Reichert qui doit servir de point de départ pour mettre à profit ce concept dans le champ de recherche de la culture politique, et interroger à nouveaux frais l'importance et la signification des relations hommes-femmes au Moyen Âge. Dans ce sens, nous postulons donc :

- que la polygynie n'est pas une forme de liaison conjugale, mais que le mariage, lui, peut être compris comme la variante la plus solennelle de la polygynie, dès lors que l'union conjugale n'empêche pas de s'allier concrètement, malgré le discours des clercs, à d'autres femmes ;

- que le concubinage n'est pas un type de relation mais un concept issu d'un discours spécifique qui peut désigner, selon les contextes, des sortes de liaison très différentes ;

- que pour inclure un cas dans une catégorie générale, ou au contraire l'exclure, le statut juridique ne fait rien à l'affaire ;

- quant aux liaisons éphémères et de courte durée, elles doivent aussi être prises en considération, car le critère présidant à la définition d'une relation est qu'elle soit socialement signifiante, c'est-à-dire remarquée, rapportée et transmise.

Par définition, donc, chaque liaison d'un homme avec une femme repérable dans les sources comme phénomène particulier, ne durerait-elle que quelques minutes dans un cas-limite, est une relation à prendre en compte dans nos recherches, parce qu'elle produit une trace et a une signification sociale. On y voit émerger une sorte de *continuum* produisant des valeurs maximales (ce que les ethnologues et les médiévistes appellent mariage), par rapport auxquelles des liaisons moins durables, ou moins respectables, sont moins nettes. Ainsi, les différenciations catégorielles de type mariage/concubinage ne se révèlent pas aussi pertinentes pour tous les sujets, et surtout elles restent des réalités historiquement variables, qui ne sauraient donc tenir lieu de prémisses à l'analyse historique.

---

<sup>6</sup> H. Reichert, « Nebenfrau », dans *Reallexikon der Germanischen Altertumskunde*, XXI, Berlin-New York, 2002, p. 18.

Pourquoi alors scruter avec l'indiscrétion de l'historien la nuit que le roi Pierre passa avec Azalais de Boissason, ou épier mille autres nuits semblables, porteuses de relations éphémères ou pérennes ? Pourquoi s'enquérir du mobile, du déroulement, des réactions suscitées par ces liaisons ? La réponse n'est-elle pas partout et toujours la même : sexe, richesse, pouvoir ? Et quand bien même ? Avouons que ce trio ne serait pas l'objet d'étude le plus accessoire et le plus insignifiant qui soit. Lors, puisque la recherche historique s'applique à l'examen du particulier, et non du général, il faudrait alors reformuler comme suit la question : quelles sont les configurations originales qui s'établissent entre le sexe, la richesse et le pouvoir dans une société donnée, et dans des circonstances particulières ? Comment hommes et femmes y façonnent-ils leurs relations mutuelles, et comment celles-ci sont-elles perçues par d'autres hommes et femmes ? Il est étonnant de constater à quel point les diverses relations de couple dans le milieu aristocratique médiéval, abordées sous cet angle, ont été l'objet de peu de considération de la part des recherches récentes en histoire politique, alors que ces dernières ont pourtant, à d'autres égards, érigé en credo l'étude des dimensions symbolique et performative des interactions sociales.

Sans doute ce désintérêt a-t-il été induit par le latin des sources. Des siècles durant, conciles et juristes de droit canon firent écho à l'injonction du pape Léon I<sup>er</sup> : *aliud est uxor, aliud concubina*<sup>7</sup>, tant et si bien que dans la tradition de pensée augustinienne, qui eut tant d'importance dans les cercles lettrés du Moyen Âge, et qui rejaillit du même coup dans notre perception de cette époque sur la foi des sources, une idée devient essentielle, selon laquelle on ne peut être qu'un « ami du mariage », ou un « esclave du plaisir »<sup>8</sup>. La même dichotomie a dominé les recherches portant sur les relations sexuelles au Moyen Âge. D'ailleurs le métarécit qui domine les recherches sur la famille et la parenté dans l'Europe médiévale est celui de l'imposition progressive du mariage monogame et de la « cellule conjugale » comme principe premier de l'économie domestique paysanne. De manière analogue, la chronologie allant des temps mérovingiens au Moyen Âge central en passant par l'époque carolingienne est présentée comme l'histoire de l'imposition progressive du mariage monogame (le « modèle profane » de mariage selon l'expression chère à

<sup>7</sup> Concile de Tribur (895), c. 38, éd. A. Werminghoff, dans *MGH, Capitularia regum Francorum*, II-2, Hanovre, 1908, n° 252, p. 235.

<sup>8</sup> Saint Augustin, *Confessiones*, éd. L. M. J. Verheijen, Turnhout, 1990 (CCSL, 27), IV 2, 2.

Georges Duby) ; les conduites polygynes, apparaissent, dans les cadres étroits de ce grand récit, comme des phénomènes résiduels : ici et là, nous raconte ce récit, perdure encore la polygynie, mais ailleurs, signe de progrès historique, le mariage s'est déjà imposé.

Cette dichotomie latine *uxor/concubina*, dont l'empreinte se retrouve si fortement dans les sources carolingiennes relatives à l'Europe médiane (comprenant la France et l'Allemagne actuelle), et ce grand récit du développement de la famille et du mariage en Europe, ont convergé pour conduire les historiens à sous-estimer la diversité des pratiques polygynes au cours du Moyen Âge central. Dans les quelque 700 pages de son maître-livre *Law, Sex and Christian Society in Medieval Europe*, le médiéviste et spécialiste de droit canon américain, James Brundage, ne prononce qu'un jugement laconique à l'égard de la polygynie des élites : « ... men of wealth often kept women of inferior social status as concubines, feeling that it was less scandalous and more convenient to retain attractive young women as companions than to marry them »<sup>9</sup>. Quant à Georges Duby, l'historien qui eut sans doute le plus d'influence à l'étranger par ses recherches sur les maisons domestiques, il consacre certes quelque attention aux concubines dans son dernier grand livre sur les *Dames du XII<sup>e</sup> siècle*, mais on lit quand même dans cet ouvrage diffusé depuis des décennies qu'est *Le chevalier, la femme et le prêtre*, que le « mariage est la clef de voûte de l'édifice social »<sup>10</sup>, qu'il met en jeu des alliances et des transferts de biens, garantit la continuité de générations d'héritiers légitimes, bref, qu'il s'agit d'une chose éminemment sérieuse. Le concubinage, serait en revanche, à en croire Duby, associé à la sphère des plaisirs et source de problèmes. Problèmes, eu égard à la pastorale des mœurs ; mais surtout à la cohorte desdits fils illégitimes ainsi engendrés, cantonnés aux seconds rôles des sociétés de cour et dont il fallait cependant se défier. Il faut croire que le fait que l'élite laïque se raconte sans relâche, dans les salles de fête des châteaux ou à l'ombre des vergers, des histoires et chansons mettant en rimes des amours polygynes (pensons aux chants des troubadours, aux histoires de bergères et de fileuses de laine, mais aussi aux aventures émaillant les gestes épiques rolandiennes ou le cycle merveilleux arthurien, etc.), n'apparaît aux yeux des chercheurs — quand du moins ils se préoccupent d'en

<sup>9</sup> J. A. Brundage, *Law, Sex, and Christian Society in Medieval Europe*, Chicago-Londres, 1987, p. 297.

<sup>10</sup> G. Duby, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, 1981, p. 23.

rendre compte — que comme une forme de résistance détournée, dilatoire, de l'aristocratie laïque face au modèle matrimonial imposé par l'Église. Au mieux, cette littérature vaut comme l'indicateur d'une voie alternative à la propagation de ce modèle. Le phénomène polygyne n'est donc analysé qu'à l'aune du mariage de l'époque féodale, posé comme principe axiomatique et donc non questionné, alors qu'il conviendrait tout autant d'interroger et d'expliquer la naissance de cette forme, fort particulière somme toute, de la relation homme-femme qu'est le mariage.

Afin d'embrasser la totalité des usages et significations de la polygynie médiévale, il faut en tout cas diriger son regard au-delà de l'Europe carolingienne et cela dans trois directions : vers le nord, vers le sud méditerranéen et vers la façade atlantique. C'est ce que je me suis appliqué à faire dans les travaux que j'ai menés sur la question. Or, il me semble que la polygynie, considérée comme système socio-sémantique fonctionnel, se laisse le mieux observer, dans la diversité de ses formes et ses usages, par le truchement des sources scandinaves. C'est pour cette raison que j'ai d'abord analysé l'exemple scandinave, avant d'élargir et de confronter le modèle à deux autres grandes aires européennes : la Manche, la Normandie et le Grand Anjou, d'une part ; le versant occidental de la Méditerranée, d'autre part. L'idée était que la franchise de langage de la Scandinavie nordique pouvait servir de biais pour contourner les règles trop strictes et contraignantes des textes de l'Europe post-carolingienne, et permettre, en dépassant les cadres préconstruits comme la dichotomie augustinienne et la notion de *concupina*, de retrouver alors les traces de la polygynie des élites également en Europe occidentale, en lisant entre les lignes des textes. On sait ainsi, grâce à des sources très explicites à ce sujet, beaucoup de choses sur les nombreuses femmes et enfants qu'eut le roi de Norvège Magnus Olavsson, qui régna de 1093 à 1103<sup>11</sup>. Or, son contemporain, le roi anglo-normand Henri I<sup>er</sup>, eut au moins une vingtaine d'enfants de différentes femmes<sup>12</sup>. Mais les sources à son sujet s'avèrent discrètes, voire silencieuses. Quelques sources isolées nous sont bien parvenues, mais il a fallu toute l'ingéniosité des éditeurs du *Complete*

<sup>11</sup> Voir la saga de ce roi, *Magnúss saga berfætts*, faisant partie de la grande histoire des rois de Norvège de Snorri Sturluson († 1241), éd. Bjarni Aðalbjarnarson, *Heimskringla*, 3 vol., Reykjavík, 1941-1951 (Íslenzk fornrit 26-28), III, p. 210-231.

<sup>12</sup> Voir C. Given-Wilson et A. Curteis, *The Royal Bastards of Medieval England*, Londres, 1984, p. 60-73.



*Peerage* pour reconstituer les parcours individuels de sa progéniture<sup>13</sup>. Quant aux femmes, nous en savons encore moins : parfois ne nous en reste que le nom, quand il ne nous échappe pas complètement. OÙ, quand, pourquoi le roi Henri s'unit à toutes ces femmes, sont autant de questions auxquelles on ne peut répondre que de manière fragmentaire. Et c'est là, précisément, que nous aide la méthode comparatiste. Sans aller jusqu'à affirmer que les résultats de mes recherches concernant l'espace scandinave peuvent être transposés à l'Europe entière, on peut cependant admettre que des aristocraties qui structurellement et chronologiquement se ressemblèrent beaucoup en terme d'économie, d'*ethos* guerrier et de piété, purent aussi partager des caractéristiques substantielles sur le plan des relations de couple. Pour résumer, la comparaison doit nous aider à mieux comprendre les cas particuliers.

J'aimerais donc présenter ici les résultats de mes recherches, avant de me pencher sur un des aspects particuliers de la polygynie des élites, à savoir son aspect agonistique. Celui-ci ne constitue cependant qu'un des cinq aspects par lesquels je me suis proposé d'analyser les différentes formes de relations entre un homme et une *frilla*, *soignant*, ou *barragana*, pour ne citer que quelques-uns des nombreux vocables vernaculaires<sup>14</sup>, qui viennent contredire l'uniformité du latin *concupina*. L'aspect premier et dominant de ces actions est celui que la recherche de tendance anthropologique, dans le sillon de Jack Goody, a particulièrement mis en exergue : il s'agit de l'aspect « génératif », c'est-à-dire de la capacité de la polygynie d'élargir les possibilités d'instituer des héritiers socialement acceptables, auxquels accorder la succession, en terme matériel ou immatériel. C'est dans ce cadre que l'on peut mieux faire ressortir les changements brutaux qu'apporta avec elle la doctrine de l'Église à partir de l'Antiquité tardive, face aux pratiques coutumières de l'Europe médiane et germanique, changements qui atteignirent leur point critique au début de la période considérée par notre enquête. Les traces de ce conflit, à savoir le préjudice croissant subi par les concubines et leurs enfants dans le droit civil et canon, se retrouvent dans toutes les régions couvertes par notre étude. Pourtant, il s'agit moins d'y voir un trait commun pan-occidental que, bien plus, d'en considérer la diversité. On notera ainsi

<sup>13</sup> *The Complete Peerage of England, Scotland, Ireland, Great Britain and the United Kingdom*, XI, éd. G. H. White, Londres, 1949, appendice D : « Henry I's illegitimate children », p. 105-121.

<sup>14</sup> En l'occurrence, norrois, ancien français et castillan.

l'existence de réactions d'opposition puisque la Normandie du XI<sup>e</sup> et la Norvège du XIII<sup>e</sup> siècle entretenirent une culture de la succession qui, pour ainsi dire, proscrivait la notion de légitimité au profit d'une concurrence ouverte.

Cette notion de concurrence fait entrevoir les possibilités — avant tout soulignées par l'historiographie du genre —, d'étudier les pratiques polygynes en termes de profilage de la masculinité. Cependant, on a le plus souvent tu les prémisses de cette notion de masculinité pour la considérer comme vraie, sans que l'on se demande pourquoi ou de quelle manière la polygynie pouvait contribuer à l'élévation du statut social, et de quel statut, d'ailleurs, il pouvait être question. Il convient donc d'examiner l'habitus de certains milieux aristocratiques pour comprendre le mode opératoire de cet aspect relatif à l'habitus de l'agent polygyne. Sur ce dernier aspect vient d'ailleurs se greffer l'aspect « agonistique », que l'on peut saisir selon deux modes de manifestation : dans la concurrence de plusieurs hommes pour la conquête d'une femme ; ou dans le choix qu'un homme doit faire pour départager, à l'issue d'une compétition, une femme de toutes les autres — c'est le motif esthérien, selon le livre d'Esther 2, 2-18, renvoyant à la compétition des femmes pour un homme.

Venons-en à un quatrième aspect, jusqu'ici négligé par la recherche : il s'agit de ce que l'on peut nommer l'aspect « énonciatif », émergeant de situations concrètes et propres à un temps, à un lieu, à des personnes particulières, de sorte qu'il échappe à toute tentative de généralisation. Lorsqu'un puissant entretient une relation, le plus souvent hypogyne, d'une manière assez visible pour que cette relation laisse des empreintes durables, alors il nous arrive de disposer d'une série de témoignages produits par les acteurs concernés (l'homme, la ou les femmes, la parentèle, le groupe d'amis, etc.). C'est que ces agents font un énoncé : ils scellent un pacte d'amitié ou affirment une situation de soumission, ils ouvrent ou concluent des négociations etc. Prendre une femme, prendre un homme est un acte lisible, surtout dans cette « civilisation du geste »<sup>15</sup> où les puissants sont toujours en vue. Il est impossible de croire, par exemple, que le roi Henri I<sup>er</sup> ait pris pour « concubine » Isabelle, fille et sœur des sires de Beaumont, « les plus puissants barons de Normandie »<sup>16</sup>, simplement

<sup>15</sup> J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, 1964, p. 440.

<sup>16</sup> Son père fut Robert de Beaumont, fils de Roger de Beaumont, fidèle de Guillaume le Conquérant ; voir R.-H. Bautier, « Beaumont-le-Roger », dans *Lexikon des Mittelalters*, I, Munich-Zurich, 1980, col 1759; pour les frères d'Isabelle, Waleran et Robert, voir D.

parce qu'elle lui avait plu. Une attention nouvelle portée au potentiel de la polygynie comme système de communication socio-sémantique devrait ainsi contribuer à mettre en question l'attitude, trop commode et trop courante, de refoulement de toutes les formes de relations extraconjugales vers les rives du lucre et de la libido ou, au mieux, vers le domaine des aspects génératif et de l'habitus.

Évoquons enfin un dernier aspect : l'aspect « performatif », que l'on pourrait aussi nommer symbolique ou sacré, et qui nous achemine vers les profondeurs et les choses moins visibles. En effet, il apparaît que la mainmise opérée sur le territoire, les possessions, le pouvoir d'un autre, s'accompagne très souvent d'un phénomène d'appropriation des femmes qui entretenaient un lien étroit avec ce territoire, ces possessions et ce pouvoir. Depuis les raptés et razzias vikings sur les monastères féminins anglo-saxons, si ancrés dans la mémoire collective, jusqu'aux *beles sarrasines* à propos desquelles les récits épiques de croisades rapportent que les soldats du Christ victorieux prirent *lor delis* (leurs délices), soit plus crûment les violèrent, on retrouve encore et toujours au cours du haut Moyen Âge cette pratique de prise par la force des territoires et de leurs femmes. Mais cette appropriation symbolique revêt encore d'autres formes moins directes, plus médiatisées, dont Jacques Le Goff, entre autres, a rendu compte<sup>17</sup>. C'est que la femme n'est pas seulement le *signe*, le symbole de ce que l'on s'est approprié, mais, d'une certaine manière, en devient l'incarnation, *l'est vraiment*. Ce qui est certain c'est que, à l'exception de traces ténues en Norvège ou en Irlande, aucune culture du sexe sacré (*hieros gamos*) n'est observable — mais peut-être, au contraire, une manière d'envisager en termes sexuels la mainmise, la domination sur un territoire ou une seigneurie.

Les différents aspects évoqués n'ont été distingués et différenciés que pour faciliter l'analyse. Dans chaque cas concret, ils peuvent coïncider et s'entremêler. Dans ces pratiques polygynes impliquant rois norvégiens, guerriers francs et saxons, seigneurs catalans et andalous, filles de chefs de tribu, châtelaines ou esclaves de luxe, pouvaient tout à la intervenir le plaisir, l'intérêt des enfants, le prestige et le capital symbolique accumulés, le signal envoyé aux amis ou aux ennemis,

---

Crouch, *The Beaumont Twins : the Roots and Branches of Power in the Twelfth Century*, Cambridge, 1986.

<sup>17</sup> J. Le Goff : *Guerriers et bourgeois conquérants. L'image de la ville dans la littérature française du XI<sup>e</sup> siècle*, dans Id., *L'imaginaire médiéval* (1985), repris dans Id., *Un autre Moyen Âge*, Paris, 1999 (Gallimard Quarto), p. 635-666.

l'expression de la victoire, l'acte de conquête, l'envie d'humiliation, etc.

Mais revenons à l'aspect agonistique. Les hommes rivalisaient les uns contre les autres pour remporter des femmes en trophée. Cette vérité est presque trop évidente. Nombreux sont ceux qui se réfèrent aux lois biologiques, aux analogies avec le règne animal, aux thèses de la sélection et de la reproduction naturelles<sup>18</sup> ; pour ma part, je renonce volontiers à ce type d'explication qui, historiquement parlant, n'explique rien. D'aucuns disent encore que, depuis la dispute entre Achille et Agamemnon pour la possession de la belle esclave Briseis, dans l'*Illiade*, jusqu'aux dialogues et paroles des films et chansons d'aujourd'hui, rien n'a changé et que le Moyen Âge occidental ne fait pas exception. C'est possible, mais ce qui intéresse l'historien n'est pas tant la constance que la variation. Et ce n'est pas tant l'occurrence de la compétition qui nous intéresse ici, que sa forme de manifestation et sa signification sociale. Le phénomène agonistique peut avoir un caractère plus ou moins central pour une société donnée. Il me semble qu'il est même inversement lié à la hiérarchie structurant cette dernière : plus une société est hiérarchisée, moins le rôle de la compétition y est important ; mais si les structures formelles et institutionnelles viennent à manquer, les règles statutaires se font plus mouvantes, sujettes à discussions et négociations, entraînant à coup sûr des comportements agonistiques.

Les sociétés très peu hiérarchisées ou, comme je préfère les appeler, les sociétés acéphales, mettent un soin particulier à établir des situations paritaires et à créer des espaces sociaux plus ou moins étroitement circonscrits, à l'intérieur desquels les différences de rang, de naissance, d'origine, de fortune, d'âge, de sexe, etc. sont tenues pour inexistantes, de manière à rendre possible une compétition juste et ouverte. L'exemple sans doute le plus fascinant et accompli d'une telle société est celui de la Table ronde. La Scandinavie atlantique du haut Moyen Âge se révèle acéphale elle aussi, de façon fort semblable. Or, la compétition constituait bien, pour cette société, le fondement des relations sociales. Tout était source d'épreuves permettant de se mesurer à l'autre : qu'il s'agisse de combattre, nager, déchiffrer les caractères runiques, discourir, boire... même un homme pieux, adepte de longs jeûnes, se devait de s'illustrer comme le plus grand

---

<sup>18</sup> À titre d'exemple, voir J. Wettlaufer, *Das Herrenrecht der ersten Nacht. Hochzeit, Herrschaft und Heiratszins im Mittelalter und in der frühen Neuzeit*, Francfort-sur-le-Main, 1999.

ascète. À défaut d'abstinence, il pouvait sacrifier à l'ambition inverse, et devenir, par exemple, *kvennamaðr mikill*<sup>19</sup>, un « grand homme à femmes ». Mais, là encore, il se devait d'exceller dans sa vocation, de se montrer le plus fort, toujours soucieux pour cela de concourir et de se mesurer aux autres (*metnað*). En réalité, la disposition agonistique elle-même, c'est-à-dire l'aptitude, la détermination à concourir, était soumise à une logique agonistique : ainsi, un chef de clan pouvait-il se proclamer « le compétiteur le plus disposé et ardent d'entre tous »<sup>20</sup>.

On conviendra aisément que dans une telle société, l'aspect agonistique de la polygynie ait pris une importance énorme. C'est l'une des raisons pour laquelle les sources scandinaves contiennent autant de détails sur les puissants et leurs histoires de femmes : il s'agit tout bonnement d'importantes matières politiques. Car si les puissants se retrouvent constamment plongés, par leur *habitus* commun, dans le grand bain de la compétition, aucun aspect de la vie sociale n'en reste épargné. Lorsque deux frères, par exemple, régnaient conjointement, comme ce fut le cas au début du XII<sup>e</sup> siècle en Norvège avec Eystein et Sigurd (ce dernier aussi appelé le Croisé, parce qu'il fut le premier roi européen à partir en croisade en Terre sainte), on fit tous les efforts pour permettre au règne commun de durer plusieurs décennies<sup>21</sup>. Les tensions qu'il fallut endurer sont rapportées par maintes grandes chroniques islando-norvégiennes, qui comptent parmi les plus précoces sagas royales. Plusieurs d'entre elles nous relatent l'histoire de Borghild, la fille du riche Ólaf í Dali résidant près d'Oslo, au sud-est de la Norvège, « qui était d'une beauté, intelligence et instruction extraordinaire »<sup>22</sup>. Alors qu'un hiver le roi Eystein séjournait dans la région, le dénommé Ólaf se rendit avec sa famille sur le lieu du campement royal, à Borg. S'il avait l'intention de se rapprocher du roi, il s'y prit à merveille ; dans tous les cas, sa fille se mit à passer tant de temps auprès du roi que les gens commencèrent à jaser. Mais si

<sup>19</sup> Tel est l'*epílogos* du roi Magnus Erlingsson († 1184) dans la *Heimskringla*, écrite quelque quarante ans après le décès de l'intéressé (éd. citée n. 11, p. 412).

<sup>20</sup> Cette belle surenchère se trouve dans la saga du saint évêque Þorlák de Skálholt en Islande († 1193), dans *Biskupa sögur* II, éd. Ásdís Egilsdóttir, Reykjavík, 2002 (Íslensk fornrit, 16), p. 166, au sujet du grand adversaire de l'évêque, Jón Loptsson : *metnaðarmaðr var hann svá mikill ok kappsamr at varla værd meiri*.

<sup>21</sup> Il existe peu d'histoires de la Norvège médiévale en langues non scandinaves. On se référera à K. Helle, « The Norwegian kingdom : succession disputes and consolidation », dans la *Cambridge History of Scandinavia, I : Prehistory to 1520*, Cambridge, 2003, p. 369-391.

<sup>22</sup> *Heimskringla – Magnússonar saga* (cité n. 11), p. 257 : *hon var kvinna fríðust ok vitr kona ok fróð mjök*.

Ólaf í Dali s'était aussi imaginé devenir grand-père d'un rejeton royal, il dut être déçu dans cette attente, car lorsque le roi Eystein remonta vers le nord après la nouvelle année, « ses conversations » (tel est l'euphémisme rencontré habituellement dans les sagas) avec Borghild ne portèrent guère leur fruit.

L'hiver suivant, ce fut au tour de l'autre frère, le roi Sigurd, d'installer ses quartiers d'hiver dans la région, préférant cependant la ville de Konghelle, située quelque deux cents km plus au sud. Entre-temps Borghild Óláfsdóttir apprit que les gens médisaient d'elle et du roi Eystein, dénigrant les « conversations » qu'ils avaient eues et l'« amitié » qu'ils avaient nouée. Il devenait urgent de mettre fin à ces persiflages, maintenant que l'autre roi exerçait le pouvoir dans la région. Elle « se mit à jeûner en vue de se soumettre à l'ordalie par le fer. Elle porta avec succès une barre de fer rougie, de sorte qu'elle sortit complètement purifiée de l'épreuve ». Ce faisant, celle qui avait été la possible femme du roi Eystein attira sur elle l'attention, de sorte qu'à son tour Sigurd ne put l'ignorer plus longtemps.

En outre, la jeune femme s'était montrée d'une bravoure remarquable, ce qui ne faisait pas seulement d'elle l'objet particulièrement attrayant d'une compétition, mais eut des conséquences très pratiques. Au cours du Moyen Âge nordique, en effet, l'idée était très répandue que le caractère ne se transmettait pas seulement par la lignée masculine, mais aussi féminine. Celle qui avait osé accomplir de son plein gré l'acte surhumain de porter un morceau de fer brûlant était digne d'être la mère d'un roi. Un rejeton royal et futur monarque ne pouvait que mériter une telle hérédité. Il se trouve en effet que dans la Norvège des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles valait encore ce que Grégoire de Tours rapportait à propos des Mérovingiens : « Pour eux, tout fils engendré par un roi pouvait prétendre au titre royal, quelle que fût l'origine de sa mère »<sup>23</sup>. En découlait une compétition ouverte de la progéniture royale pour la prise de pouvoir, d'autant plus que l'itinérance de la royauté norvégienne impliquait que des rejetons royaux pouvaient se déclarer partout, tant il était dur, dans la pratique, de vérifier que leurs prétentions au trône étaient justifiées. Les Norvégiens étaient bien conscients de cette réalité, sans, étrangement, s'en tracasser outre mesure. Dans les faits, donc, la compétition était ouverte à tous ceux qui étaient capables de fournir une histoire et des

---

<sup>23</sup> Gregorii episcopi Turonensis *Libri historiarum* X, éd. B. Krusch et W. Levison, Hanovre, 1951 (MGH, *Scriptores rerum Merovingicarum*, I, 1), V, 20, p. 228 : *praetermissis nunc generibus feminarum, regis vocitantur liberi qui de regibus fuerant procreati*.

témoins crédibles, ce qui faisait de la polygynie royale un élément constitutif dans le maintien d'une pépinière de prétendants royaux. On peut donc estimer que la Norvège était *de facto* une royauté méritocratique. Dans ce cadre, Borghild représentait pour le roi Sigurd un défi irrésistible : elle avait démontré son noble caractère, et elle avait été, pas tout à fait mais presque, la concubine de son frère. « Lorsque le roi Sigurd eut vent de sa conduite, il partit au galop et son cheval couvrit en un seul jour la distance qu'il devait parcourir en deux, de sorte qu'il débarqua de nuit au logis d'Ólaf í Dali. Là, il prit Borghild pour concubine (*frilla*) et l'emmena avec lui »<sup>24</sup>.

La conduite adoptée par Sigurd dans cette affaire s'avère très différente de celle, plus consensuelle, de son frère Eystein, et donne à sa manœuvre l'apparence d'un rapt féminin : certes, le terme technique de *frillutak* employé dans le texte renvoie bien formellement à la relation consommée avec une *frilla*, mais il n'est pas exempt de nuance sémantique. Ainsi, il connote l'idée de vol, ou plus précisément d'appropriation « sans le consentement de la parenté »<sup>25</sup>, ce que les circonstances nocturnes de l'intrusion royale ne font qu'accentuer. À l'inverse de son frère, encore, Sigurd n'abandonne pas sa partenaire, laissant aux autres supposer ce que sa relation a pu ou non signifier, mais l'emène avec lui à la vue de tous. Sigurd n'envoya pas le fils qui naquit de leur union et qu'il nomma Magnus (en référence à Charlemagne) à la famille de Borghild, mais il confia son éducation à une grande famille de notables du Nord de la Norvège, installée à Bjarkey, non loin de l'actuelle Tromsø, soit le plus loin possible des attaches familiales maternelles. Bref, Sigurd mit tout en œuvre pour asseoir sa réputation en tant que roi « dur ».

Ne nous laissons cependant pas abuser par la manière dont est mise en scène et décrite cette histoire : car l'acte de Sigurd, « dur » d'apparence, pourrait aussi par certains côtés s'avérer plus consensuel. Peut-être Sigurd fut-il très bien reçu à Konghelle, peut-être aurait-on souhaité une orchestration quelque peu différente des faits, mais tout compte fait, la famille avait bel et bien fini par gagner l'intimité royale. Le fils Magnus devint roi, quand bien même son règne fut malchanceux et éphémère (il tomba en effet au combat contre un

<sup>24</sup> Cité n. 11 : *En er þetta spurði Sigurðr konungr, þá reið hann þat á einum degi, er miklar váru tvær dagleiðir, ok kom fram í Dali at Óláfs, var hann þar um nótt. Þá tók hann Borghildi frillutaki ok hafði hana brot með sér.*

<sup>25</sup> Selon l'expression dans la saga d'Egil fils de Grim le Chauve : *Egils saga Skallagrímssonar*, éd. S. Nordal, Reykjavík, 1933, p. 155 : *tekin frillutaki, ok ekki at frænda ráði.*

autre prétendu fils royal venu d'Irlande) et la famille de Borghild le soutint fidèlement jusqu'à sa fin malheureuse. On doit donc partir du principe que, dans l'aristocratie des hommes libres de Norvège, il était tout aussi courant de savoir ses filles dans le lit du roi, que ses fils à la table de ce dernier. Et l'on doit tout autant se rappeler que ces filles et fils n'étaient nullement de simples marionnettes sans volonté, mais participaient pleinement à cette société aristocratique et savaient jouer selon ses règles.

Ce cas et tant d'autres encore venus du nord de l'Europe peuvent, nous l'avons dit, servir de pistes pour explorer des phénomènes similaires en Europe occidentale. Il n'est certes pas question ici de développer la forme que doit prendre l'élargissement de ce premier modèle. Mais j'espère cependant avoir mis en évidence qu'il serait erroné de prétendre que le roi Sigurd s'est offert deux cents kilomètres de chevauchée pour la seule raison qu'il était un homme, désireux d'étreindre une belle jeune femme. De même, un siècle plus tard, si le roi Pierre II d'Aragon était réputé être un homme à femmes (*hom de femnes*)<sup>26</sup>, cela signifie-t-il pour autant qu'il ne savait se garder de ses désirs ? Ou, bien au contraire, qu'il connaissait et maîtrisait les règles du jeu de la culture politique, auquel participait la compétition pour la faveur des femmes ? Somme toute, que le roi ait ressenti ce que saint Augustin et nous-mêmes après lui désignons sous le mot désir, rien n'est moins sûr. Et allons plus loin encore. Les règles du jeu se montrent impitoyables : car dès lors que les jongleurs avaient chanté l'éloge de la jeune et blonde châtelaine du Languedoc, zone alors névralgique pour la politique territoriale royale, le monarque ne pouvait pas ne pas la séduire. Il ne fallait pas nécessairement l'avoir vue pour en être *fort enamorat* : il se devait de ne pas laisser le champ ouvert, sous les yeux de toute la société courtoise, au vicomte Trencavel et encore moins au comte de Toulouse, principal adversaire de la maison de Barcelone. Miraval, ami du comte Raimon, avait lancé le défi : comment Pierre II aurait-il pu l'ignorer ? De même en Norvège : dès lors que l'un des deux frères royaux avait délaissé Borghild, l'autre ne pouvait pas ne pas la prendre pour concubine, lui aussi... Le devoir ? le désir ? et quel désir ?

Jan RÜDIGER

---

<sup>26</sup> L'expression est du fils de Pierre, Jacques I<sup>er</sup> le Conquérant, dans le *Llibre dels Fets del rei en Jaume*, éd. J. Bruguera, I, Barcelone, 1991, p. 13. Elle est l'écho fidèle du *kvinnamaðr mikill* norrois, en bien moins flatteur.